

Zeitschrift: Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse
Herausgeber: Société Forestière Suisse
Band: 18 (1867)
Heft: 5

Artikel: Programme de la réunion des forestiers suisses à Bex
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-784271>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Programme de la réunion des forestiers suisses à Bex,

le 11, 12 et 13 août 1867.

Dimanche 11 août. Arrivée à Bex par les trains du soir, réception et logement à l'hôtel de l'Union. Inscription des membres présents auprès du comité local.

Lundi 12 août. Séance à l'Hôtel-de-Ville à 8 heures du matin, — à midi et demi banquet à l'hôtel des Bains, — à 4 heures excursion à la Tour de Douin et retour à Bex.

Mardi 13 août. Départ de l'hôtel de l'Union à 5 heures du matin, pour les forêts de la vallée de l'Avençon. Halte à 9 heures dans la plantation du Planard.

Déjeuner champêtre à midi sur le plateau du Pont de Nan. Retour à Bex par les Plans et Frénières pour les trains du soir.

TRACTANDA.

A. *Affaires de la société.* Réception de nouveaux membres, reddition des comptes et rapport de la commission des comptes, nomination de celle pour l'année 1867/68. Rapport du comité permanent.

Choix du lieu de réunion pour 1868 et nomination du président et vice-président du comité local.

B. *Rapports.* 1^{er} SUJET. Quel système d'économie forestière faut-il introduire dans la région supérieure des torrents pour préserver les contrées adjacentes et inférieures et reboiser les berges des cours d'eau ?

Rapporteur : M. Landolt, professeur et inspecteur général des forêts, à Zurich.

2^{me} SUJET. Quelle est la meilleure méthode pour procéder au rajeunissement en bonnes essences des futaies de chêne, dont le sol est recouvert d'un épais fourré de bois blancs et de broussailles ?

Rapporteur : (vacat).

3^{me} SUJET. Quelles sont les mesures à prendre pour favoriser la réussite des plantations, dans les terrains argileux, où l'hu-

midité et la sécheresse sont tour à tour un obstacle à la reprise et à l'accroissement des plants ?

Rapporteur : M. Amuat, inspecteur forestier, à Porrentruy.

C. *Motions diverses.*

Rapport

du comité permanent de la société des forestiers suisses au département fédéral de l'intérieur.

Messieurs !

La société des forestiers suisses a poursuivi ses travaux pendant le cours de cette année en se conformant aux principes exposés dans le rapport de 1865. Persuadée en effet que dans ce domaine-là l'exemple et les faits ont seuls une influence décisive, elle s'est comme ci-devant proposée pour but immédiat de son activité l'exécution de travaux de reboisement et d'endiguement dans différentes contrées de la Suisse, et elle n'a pas cru devoir ajouter à son programme de nouveaux champs d'activité.

ÉTAT ACTUEL DES DIFFÉRENTES ENTREPRISES.

Sionne.

Le projet général qui doit embrasser tous les travaux de reboisement et d'endiguement relatifs à la Sionne n'est pas encore terminé; en revanche il a été fait un projet partiel avec plans et devis pour la section inférieure, c'est-à-dire pour les terrains qui sont situés sur le territoire de la commune de Sion, en amont de la ville jusqu'aux Moulins de Drône. La partie technique a été élaborée par M. l'ingénieur Stockalper et soumise à l'examen de M. l'ingénieur Venetz, la partie forestière est de M. l'inspecteur forestier Torrente. Le projet suppose l'établissement de 12 digues transversales sur une longueur de 5800 pieds, de telle sorte que la pente du torrent se trouvera réduite à $7\frac{1}{2}$ ‰. Les dépenses sont évaluées à 4200 fr., y compris les reboisements et les travaux destinés à fixer les pentes d'éboulis.

M. l'ingénieur Rohr, à qui ce projet a aussi été présenté, adhère pleinement aux bases sur lesquelles il repose; les constructions proposées lui paraissent bien appropriées à leur but et les emplacements bien choisis.

Le département de l'intérieur a, sur la proposition du comité, adopté